

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JUILLET 2021 à 19 heures

Date de convocation : 16 JUILLET 2021

Nombre de conseillers : 19

Madame Poittevin-Caltot Carole a été nommée secrétaire

ORDRE DU JOUR :

1. Dossier village de vacances – Règlement solde honoraires Maîtrise œuvre
2. Personnel Communal – Contrat PEC
3. Dossier VALOCÎME – Proposition antennes relais
4. CCTDM – Dossier abris-vélos : Convention d'occupation du domaine public pour abris-vélos
Convention de participation financière fourniture et pose d'abris-vélos sécurisés et services associés
5. SIEG – Modification des statuts
6. SIA – Désignation de deux délégués suppléants suite aux nouveaux statuts
7. Subvention 2021 – Concerts de Vollore
8. Décisions modificatives Budget Commune et Village de Vacances
9. Questions diverses
 - TENNIS COUVERTS – Avenant 1 marché lot 3 Charpente – SAS MCA-LAZARO

Monsieur Frédéric CHONIER, maire ouvre la séance

Madame Poittevin-Caltot Carole donne lecture du procès-verbal et des intitulés des délibérations de la séance du 25 juin 2021 qui ont été approuvés à l'unanimité des membres présents.

1. Dossier village de vacances – Règlement solde honoraires Maîtrise œuvre

Courrier en date du 16 août 2021. La commune ne donnera pas suite aux demandes de la société Atelier 4 et Sintec.

2. Personnel Communal – Contrat PEC

Le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif à compter du 1^{er} septembre 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

Contrat d'une durée de 24 mois.

Durée du travail : 35 heures / semaine

L'état prendra en charge 80 % du smic sur 30 heures par semaine et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale.

3. Proposition antennes relais - Dossier VALOCÎME

Le conseil municipal décide de demander des références pour lesquelles Valocême a travaillé et poursuit les démarches avec eux.

4. CCTDM – Dossier abris-vélos :

Convention d'occupation du domaine public pour abris-vélos

Un projet d'installation d'abris vélos et services associés est mis en place par Syndicat Mixte des Transports Urbains du Bassin Thiernois (SMTUT)

Le conseil municipal décide de valider la convention nécessaire pour déterminer les principes régissant l'autorisation donnée par la commune au SMTUT d'occuper un ou plusieurs espaces publics communaux afin d'y implanter des abris vélos sécurisés, ainsi que les modalités de leur entretien et utilisation.

- Place du Commerce (emplacement situé sur le domaine public à côté de l'abri bus) – 63550 SAINT REMY SUR DUROLLE
 - Abri ouvert de 6 emplacements vélo dont 1 solution de recharge pour VAE
 - 1 cadre d'affichage

- Avenue des Bruyères - Parcelle cadastrée section AK n° 144 – 63550 SAINT REMY SUR DUROLLE
 - Abri ouvert de 6 emplacements vélo dont 1 solution de recharge pour VAE
 - 1 cadre d'affichage

- Route du Saint Rémois – Parcelle cadastrée section AI n° 31 - emplacement situé à côté des sanitaires face à la piscine intercommunale au niveau du 4 Route du Saint Rémois – 63550 SAINT REMY SUR DUROLLE
 - Abri ouvert de 6 emplacements vélo dont 1 solution de recharge pour VAE
 - 1 cadre d'affichage

- 7 Route du Saint Rémois – Parcelle cadastrée section AH n°3 parking situé devant les tennis couverts – 63550 SAINT REMY SUR DUROLLE
 - Abri ouvert de 6 emplacements vélo dont 1 solution de recharge pour VAE
 - 1 cadre d'affichage

Convention de participation financière fourniture et pose d'abris- vélos sécurisés et services associés

Le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Bassin Thiernois a lancé un marché visant à l'acquisition et l'installation d'abris vélos sécurisés et services associés sur son territoire. 21 abris vélos seront installés sur 10 communes.

Pour la Commune de SAINT REMY SUR DUROLLE, le coût estimatif de

- 4 abris à vélos de 6 places est de 22 439,00 € H.T.

Le conseil municipal valide la convention financière pour la participation des communes et de l'intercommunalité concernées à l'autofinancement du projet à hauteur de 20% du coût total HT. 4 487,80 €

5. SIEG – Modification des statuts

Le conseil municipal décide d'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5 et 5 ter, intégrant la fusion de certaines communes dans les secteurs intercommunaux d'Énergie

6. SIA – Désignation de deux délégués suppléants suite aux nouveaux statuts

Suite aux nouveaux statuts du SIA

Son article 5 – Administration du Syndicat – qui stipule « chaque commune est représentée au Comité Syndical par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants »,

ELECTION DU PREMIER DELEGUE SUPPLEANTS

Monsieur Duroux Jean-Paul ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier délégué suppléant.

ELECTION DU DEUXIEME DELEGUE SUPPLEANT

Madame Pironin Christine ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée deuxième délégué suppléant.
ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième délégué suppléant

7. Subvention 2021 – Concerts de Vollore

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1000.00 euros à l'association « Concert de Vollore »

ADOPTE par 14 voix pour – 1 abstention Mme Exbrayat Marie-Elyse

8. Décisions modificatives :

BUDGET VILLAGE DE VACANCES – Décision modificative N°1 – Règlement sinistre du 23 juin 2020 – Chalets Fabre

| DESIGNATION | DEPENSES | | RECETTES | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-615228 Entretien et réparations autres bâtiments | | 6 401,00 € | | |
| TOTAL D 011 Charges à caractère général | | 6 401,00 € | | |
| R-7788 Produits exceptionnels divers | | | | 6 401,00 € |
| TOTAL R 77 Produits exceptionnels | | | | 6 401,00 € |
| | | | | |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | | 6 401,00 € | | 6 401,00 € |
| | | | | |
| TOTAL GENERAL | | 6 401,00 € | | 6 401,00 € |

BUDGET COMMUNE – Décision modificative N°2 – Acquisition vidéoprojecteur et tableau école primaire

| DESIGNATION | DEPENSES | | RECETTES | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-020 Dépenses imprévues (investissement) | 2 934,00 € | | | |
| TOTAL D 020 Dépenses imprévues (investissement) | 2 934,00 € | | | |
| D-2183-142 ECOLE | | 2 934,00 € | | |
| TOTAL D 21 Immobilisations corporelles | | 2 934,00 € | | |
| | | | | |
| Total INVESTISSEMENT | 2 934,00 € | 2 934,00 € | | |
| TOTAL GENERAL | | 0,00 € | | 0,00 € |

9. Questions diverses

- **Tennis couverts – Travaux de désamiantage – de remplacement de la couverture et du bardage avec renforcement de charpente – SAS MCA LAZARO – Lot 03 – Charpente – Avenant n° 1**

Travaux en plus-value : 10 208.00 euros H.T. soit 12 249.60 euros T.T.C.

Le nouveau montant du marché avec plus-value est donc de 92 606.47 euros H.T.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour l'acquisition d'une lame de déneigement – Achat anticipé programme 2021/2022**

Le conseil municipal décide de faire l'acquisition d'une lame de déneigement avec plaque SETRA auprès des Etablissements Marvallin pour un montant de 5 399.00 euros H.T et sollicite auprès du Conseil Départemental l'autorisation d'achat anticipé et l'octroi d'une subvention.

- **Paiement indemnités d'astreinte aux équipes de déneigement des voies communales du 12 novembre 2021 au 14 mars 2022 – saison 2021/2022 -services techniques**

Le conseil municipal approuve le calendrier d'astreintes pour la période du 12 novembre 2021 au 14 mars 2022 inclus présenté par Monsieur le Maire et décide d'allouer une indemnité d'astreinte d'exploitation :

- Le week-end, du vendredi soir au lundi matin de 116.20 euros
- dimanche ou jour férié de 46.55 euros.

- **Délibération autorisant le recrutement d'agents lors d'accroissement temporaire d'activité.**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement deux agents pour renforcer le personnel communal en raison d'un surcroît de travail, en raison d'un manque d'effectif lié à La Covid 19, le conseil municipal décide de recruter :

- service cantine/école un agent du 01/09/2021 au 31/12/2021
- plan d'eau/surveillance du centre de tourisme des Prades un agent du 01/09/2021 au 31/12/2021

La rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut du 1^{er} grade de recrutement de catégorie C au prorata du nombre d'heures effectuées.

- **Travaux d'extension du camping paradis « Les Chanterelles » 4* en 2021 – Centre de tourisme des Prades. Demande de subvention régionale au titre du dispositif d'aide à l'hôtellerie de plein air indépendante**

Après de nombreux investissements et de récentes remises aux normes, le camping connaît un essor depuis plusieurs années et il s'avère qu'à présent il faut l'agrandir, pour faire face à une demande grandissante et rester compétitif dans ce secteur de tourisme ultra-concurrentiel.

Le projet d'extension propose d'aménager les parcelles A n°678 et 1294, situées au-dessus du camping actuel, au nord-ouest.

De plus la commune de Saint-Rémy-sur-Durolle a été présélectionnée pour bénéficier « Plan Avenir Montagne » et le projet d'extension du camping Paradis à St-Rémy-sur-Durolle comme étant susceptible de bénéficier d'un financement dans le cadre du fonds Avenir Montagnes Investissement (appel à projets 2022 ouvert à compter de septembre 2022).

Les objectifs de la collectivité :

- Augmentation générale de l'activité du camping (volume de nuitée, taux d'occupation, chiffres d'affaires)

Proposer une offre d'hébergement supplémentaire/complémentaire

Augmentation de la capacité d'accueil du camping 4 * en 2021

Augmentation de la durée moyenne de séjour

Pour atteindre ces objectifs, la commune souhaite réaliser des travaux d'extension du camping Paradis « Les Chanterelles » 4* en 2021.

Le coût prévisionnel de ce projet s'établit à 478 534.92 € HT

Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention et les pièces nécessaires à leur instruction auprès du Conseil Régional au titre du dispositif d'aide à l'hôtellerie de plein air indépendante.